



## **Décision n°2010-DC-0185 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 15 juin 2010 soumettant à autorisation la mise en service de l'extension de l'entreposage des verres de La Hague**

L'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu la loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire ;

Vu le décret n°2007-1557 du 2 novembre 2007 relatif aux installations nucléaires de base et au contrôle en matière de sûreté nucléaire, du transport des substances radioactives, notamment son article 18;

Vu le décret n°2003-31 du 10 janvier 2003 modifié autorisant la Compagnie générale des matières nucléaires à modifier l'installation nucléaire de base UP 3-A située sur le site de La Hague ;

Vu le courrier HAG 0 518 09 20069 du 26 mai 2009, dans lequel l'exploitant déclare une modification de l'installation nucléaire de base n°116, relative à la réalisation du gros œuvre de l'extension d'entreposage des verres de La Hague et de l'équipement de la fosse 30 ;

Vu le courrier ASN-CAE-2009-000167 du 22 décembre 2009 donnant accord de l'ASN pour la réalisation du gros œuvre de l'extension d'entreposage des verres de La Hague et de l'équipement de la fosse 30 ;

Considérant l'impact du projet d'extension d'entreposage des verres de La Hague sur les intérêts mentionnés au I de l'article 28 de la loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire ;

Considérant la saisine d'AREVA par l'ASN pour avis par lettre CODEP-DIT-2010-027592 du 3 juin 2010 et la réponse d'AREVA par lettre HAG 0 0518 10 20066 du 4 juin 2010,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La mise en service de l'extension de l'entreposage des verres de La Hague est soumise à autorisation de l'Autorité de sûreté nucléaire.

**Article 2**

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin Officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Paris, le 15 juin 2010.

Le collège de l'Autorité de sûreté nucléaire\*,

*Signé*

Marie-Pierre COMETS

Michel BOURGUIGNON

Jean-Rémi GOUZE

Marc SANSON

\* Commissaires présents en séance